

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA VALLEE DE L'EURE
EN AMONT DE L'AGGLOMERATION DE CHARTRES**

S.I.A.V.E

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 16 NOVEMBRE 2010

Date de convocation : 2 novembre 2010
Date de la délibération : 16 novembre 2010
Membres en exercice : 26
Membres présents : 16
(Dont 1 pouvoir)

Etaient présents : Mrs Bernard POUCCIN, Didier PEYRONNET, Pascal EMMANUEL, Didier GASNIER, Jean-Pierre MOREAU, Nicolas ARNOULT, Christophe PICHOT, Jean-Yves BARBEAU, Patrick VERDIER, Ghislain MARIE, Guy BOUVART, Benoît FLEURY, Michel TRAVERS, Régis VEILLARD, Mme Catherine LLOVERA et Dominique NOUVELLON

Etaient absents excusés : Mmes et Mrs Chantal SOUCHET, Jean-Louis BERGEOT, Michel BOIN, Daniel VAUDRON, Dominique GUILLOTIN, Josette BRUN-BESSON (pouvoir à Dominique NOUVELLON), Nadine DESNEUX, Laurence LOCHET, Claude LAVRAT, Thierry SEGOUIN, Pascal LECLAIR.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier PEYRONNET

Autres personnes présentes : Mademoiselle Hélène REGRETTIER Technicienne supérieure de rivière et Madame Annette POIGNARD Adjointe administratif.

Le compte rendu de la réunion du 7 septembre 2010 est validé, les délégués signent le registre.

1° - CREATION D'UNE COMMISSION DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur le président invite les membres de l'assemblée délibérante pour créer et désigner les membres de la commission des marchés en procédure adaptée.

Madame Chantal SOUCHET et Messieurs Bernard POUCCIN, Guy BOUVART, Pascal EMMANUEL, Régis VEILLARD comme titulaires.

Messieurs Didier GASNIER, Patrick VERDIER, Michel TRAVERS, Jean-Pierre MOREAU comme suppléants.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la création de cette commission.

2° - TRAVAUX D'ENLEVEMENT D'EMBACLE SUR UNE PARCELLE PRIVEE SUR LA COMMUNE DE FONTENAY-SUR-EURE A TITRE EXCEPTIONNEL

Monsieur le président demande à Monsieur Jean-Pierre MOREAU délégué du SIAVE de sortir de la salle de réunion car la parcelle en question est sur sa propriété.

En effet de nombreux embâcles sont localisés dans la rivière Eure à Fontenay-sur-Eure au niveau de deux propriétés privées.

Mademoiselle Hélène REGRETTIER technicienne supérieur de rivière et Monsieur le président ont à plusieurs reprises (voir compte rendu du 6/04/2010) rappelé les Articles L215-16 du code de l'environnement modifié par la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 – art.8 JORF 31/12/2006 : Si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier qui lui est faite par l'article L.215-14 la commune, le regroupement de communes ou le syndicat compétent, après une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai déterminé dans laquelle sont rappelées les dispositions de l'article L.435-5 du Code de l'environnement , peut y pourvoir à la charge de l'intéressé. Le maire ou le président du groupement ou du syndicat compétent émet à l'encontre du propriétaire un titre de perception du montant correspondant aux travaux exécutés. Il est procédé au recouvrement de cette somme au bénéfice de la commune, du groupement ou du syndicat compétent, comme en matière de créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine.

Depuis mai 2009 la Direction Départementale des Territoires a envoyé un projet d'arrêté de mise en demeure aux deux propriétaires riverains concernés resté sans suite.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à la majorité des voix soit 1 contre et 14 pour, les travaux d'enlèvement des embâcles à l'entière charge financière du SIAVE à titre exceptionnel pour raison d'intérêt général (urgence de ces travaux). Une lettre recommandée sera envoyée aux deux propriétaires riverains leur signalant le caractère exceptionnel de l'intervention sans leur participation financière malgré le porté à connaissance de la Loi du code de l'environnement.

3° - CONTRAT DE LOCATION D'UNE IMPRIMANTE MULTIFONCTION

Monsieur le président expose : Nous avons demandé un devis pour la location d'une imprimante de type multifonction, les devis proposés sont :

PROMOSOFT informatique 28160 Brou sur 21 trimestres à 36,00 € HT par mois + 15 € HT contrat de maintenance par mois + facturation coût copie à 0,00882 €HT noir et 0,87 € HT page couleur.

TOSHIBA Business Repro 28300 Mainvilliers sur 21 trimestre à 40,26 € HT par mois + facturation à la copie noire à 0,0120 € HT et 0,12 € HT par copie couleur.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, acceptent à la majorité des voix, 1 contre et 15 pour, la location d'une imprimante multifonction pour une durée de 5 ans, et autorisent Monsieur le président à signer le contrat de location sur la proposition économiquement la plus avantageuse : TOSHIBA Business Repro.

4° - DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le président demande qu'une décision modificative soit inscrite comme suit au budget 2010 :

6413 personnel non titulaire	- 6 000 €
61522 bâtiments pour travaux d'entretien de la rivière	+4 280 €
60632 fourniture d'entretien et de petit équipement	+ 400 €
6064 fournitures administratives	+ 400 €
61558 entretien et réparation sur autre biens	+ 300 €
6185 frais de colloques et séminaires	+ 200 €
6262 Frais de télécommunications	+ 100 €
6184 Versements à des organismes de formation	+ 320 €

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité ces décisions modificatives au budget 2010.

PROGRAMME PLURIANNUEL ET ACTIONS 2011.

- Tronçon n°2 2010-2011 entre Landelles et Saint Luperce : suite aux prospections menées par la technicienne de rivière au cours de l'été, 15 conventions ont été signées entre le SIAVE et des propriétaires riverains. Les travaux réalisés par l'ANERVEDEL (marché SIAVE09-01 reconduit annuellement) devraient avoir lieu à partir du mois de janvier 2011
- Tronçon n°3 2011-2012 entre Saint Luperce (aval Moulin de Mousseau) et Fontenay-sur-Eure : 152 propriétaires seront contactés par la technicienne en 2011, ce qui représente 288 parcelles riveraines (22 600 mètres linéaires de berges)

Etude du rétablissement de la continuité écologique à Courville-sur-Eure : la consultation des bureaux d'études par marché public prendra fin le mardi 30 novembre 2010 à 17h30. Cette étude est estimée à 60 000 € HT.

Effacement du moulin Leblanc : suite à la rétrocession des parcelles du moulin à la commune de Barjouville le 30 octobre 2010, la consultation des bureaux d'études devrait avoir lieu en début d'année 2011, pour un lancement d'étude et de maîtrise d'œuvre en vue de travaux au second trimestre.

Etude de faisabilité d'aménagement du vannage du moulin de la Belle Meunière-La Crotte : le bureau d'études CE3E a été recruté à compter du 24 septembre 2010. La première phase de l'étude, celle du diagnostic, a été lancée le 11 octobre pour un rendu prévu le 09 décembre. A l'issue de la seconde phase où plusieurs scénarii possibles seront étudiés, une délibération du conseil municipal de Saint Georges-sur-Eure sera demandée en vue de l'abrogation ou non du droit d'eau lié au vannage. Dans le cas d'un vote positif, le comité syndical devra ensuite se réunir pour affirmer la tranche conditionnelle du marché.

Suite à la synthèse du questionnaire adressé aux riverains de l'Eure en 2009-2010 et aux différentes rencontres de riverains faites par la technicienne, une étude plus approfondie concernant les besoins en clôtures et abreuvoirs devrait être menée en 2011, pour prévoir des travaux en 2012.

QUESTIONS DIVERSES :

1 * Monsieur FLEURY demande si la commune de Thivars s'est manifestée sur le vannage ?
Pas de réponse pour l'instant.

2* La diffusion de la synthèse sur le questionnaire des riverains sera mise à disposition dans les mairies et proposée en rajout sur les bulletins des communes.

3* le Grand Chartres : de nouveaux délégués seront élus très prochainement.

La séance est levée à 19 h 50

Les membres du conseil syndical

le secrétaire de séance

le président